
DIRECTION DES DOUANES

CIRCULAIRE N°99

Clf : H-54

Le Directeur des Douanes de la République de Côte d'Ivoire ABIDJAN, a le regret de porter à la connaissance de tous les agents des Douanes le décès de M. OKEI SEKA ANDRE MARCEL, Préposé des Douanes, en service au poste des Douanes de TRANSUA (S/P de TANDA).

Conformément à la tradition, il est demandé à tous les agents de souscrire une cotisation individuelle de 500 Francs pour venir en aide à la famille éplorée et compte sur le bon sens de solidarité et de générosité de tout le monde.

Les fonds de l'Intérieur seront adressés à M. le Chef de Bureau de la Solde et ceux d'Abidjan seront versés entre les mains des personnes ci-dessous désignées :

Direction des Douanes :- Chef de personnel
Bureau d'Abidjan : -Chef de section
Visite et Entrepôt :- Chef de visite
Contrôle postal : -Chef de contrôle Postal
Brigade terrestre..... : -Chef de Brigade terrestre
Aéroport :- Chef Bureau de l'aéroport
Vridi : -Chef de Bureau de Vridi

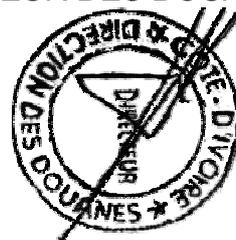
NOTA : a) Pour tous les agents du service actif servant à ABIDJAN, les fonds seront recueillis par le Chef de la Brigade Terrestre des Douanes du Nouveau Port.

b) Tous les fonds recueillis seront versés à la Direction des Douanes à ABIDJAN (Bureau de Solde).

AMPLIATIONS :-

Dir.douanes.....2
Chef de Section.....1
" Visite.....1
" Contrôle Postal.....1
" Brigade T.....1
" " Ancien Port.....1
" Bureau Aéroport1
" " Vridi.....1

ABIDJAN, le 23 Février 1971
LE DIRECTEUR DES DOUANES



M. K. ANGOUA

